

# PROCES-VERBAL

## de l'Assemblée des délégués du printemps 2010

- Date:** Mercredi 14 avril 2010 – de 10h00 à 16h30
- Lieu:** Salle de concert du théâtre municipal, Froburgstrasse 3, Olten
- Présents:** 90 délégué-e-s (selon signatures sur le registre des délégués). Membres du Comité et des commissions, collaborateurs-trices du secrétariat, preneurs de licences, représentant-e-s des médias et invité-e-s selon liste de présence.
- Présidence:** Regina Fuhrer, Présidente de Bio Suisse
- Procès-verbal:** Stephan Jaun et Gabriela Straub, Bio Suisse
- 

## ORDRE DU JOUR

### 1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 18 novembre 2009
- 1.3 Rapport annuel 2009
- 1.4 Adoption des comptes 2009 y. c. rapport de l'organe de révision et de la CG

### 2 Modifications des statuts et autres décisions

- 2.1 Rémunération des Conférences des Présidents
- 2.2 Confirmation de l'élection d'un membre de la CLI

### 3 Modifications du Cahier des charges

- 3.1 Directives pour le commerce équitable en Suisse
- 3.2 L'assortiment Bourgeon
- 3.3 Stabulations entravées Bovins et Caprins
- 3.4 Taxes incitatives
- 3.5 Alimentation des chevaux en pension
- 3.6 Abrogation de l'interdiction de la poudre de lait dans l'alimentation animale
- 3.7 Interventions zootechniques sur les porcs

### 4 Informations

- 4.1 Accord de libre-échange agricole
- 4.2 Recherche alternative et homologations d'intrants (feu bactérien)
- 4.3 Conférence de Paul Walti: Le potentiel de développement du Bourgeon dans le commerce biologique spécialisé
- 4.4 Divers

# 1 Points statutaires

## 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

**Accueil** – Regina Fuhrer (Présidente) et François-Philippe Devenoge (Vice-Président) souhaitent la bienvenue aux délégués. Dans son introduction, Regina Fuhrer parle de l'Année de la Biodiversité et du rôle de Bio Suisse dans ce contexte. Elle rend aussi un hommage particulier à Niklaus Wynistorf, qui se retire après de longues années comme directeur de Bio Test Agro AG et délégué de son conseil d'administration. Le directeur Stefan Flückiger salue les personnes présentes au nom du secrétariat, et il présente Stephan Jaun, le nouveau responsable du département de l'information et des relations publiques (RP).

**Personnes excusées** – Patrik Aebi (OFAG), Sigrid Alexander (IMO), Willy Cretegnny (Bio Genève), Peter Jossen (bio.inspecta), Ulrike Minkner (Bergheimat), Franz Sidler (Bioforum), Ueli Steiner (bio.inspecta), Paolo van den Berge (CLI), Christian Voegeli (Bio Suisse).

**Ordre du jour** – Aucune modification n'est demandée. Les scrutateurs choisis sont Barbara Sulzer (Bio Glarus), cheffe du bureau de vote, Markus Lanfranchi (Bio Ticino), Markus Hanselmann (Bio Grischun), Roman Abt (CT Grandes cultures), Jakob Zentner (Bio Glarus), Ester Auroi (Bärner Bio Bure), Andreas Wüthrich (Bio-Vaud).

**Quorum** – 100 délégués et 39 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont présents dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 90 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum.**

## 1.2 Procès-verbal de l'AD du 18 novembre 2009

Pas de questions ni de demandes de modifications, donc le procès-verbal est considéré comme adopté à l'unanimité avec remerciements à son rédacteur Christian Voegeli.

⇒ **Le procès-verbal de l'AD du 18 novembre 2009 est adopté sans modification.**

## 1.3 Rapport annuel 2009

Regina Fuhrer présente son rapport pour l'année écoulée: Après une longue période de croissance, le nombre de fermes bio et la surface bio ont accusé un repli en 2009. Ce repli se situe dans les normes de la tendance générale de l'agriculture suisse mais reste tout de même étonnant vu comment se présentent les revenus agricoles de l'agriculture biologique, qui sont plus élevés que ceux de l'agriculture conventionnelle. Il est aussi positif que le marché des produits continue sa progression: le chiffre d'affaires des produits bio a encore augmenté de 7 % pour atteindre 1,545 milliard de francs et une part de marché totale de 5,2 %. La vente directe présente elle aussi une croissance de ses parts de marché, ce qui repose sur la bonne réputation du Bourgeon: La plus récente étude d'image montre que le Bourgeon est crédible et bien positionné. Il est donc payant de respecter l'espace vital des hommes et des animaux. Pour susciter une nouvelle progression du nombre de producteurs bio et des surfaces cultivées en bio, il faut maintenant lancer une Offensive Bio comprenant toute une série de mesures et d'idées dans tous nos domaines d'activités. À noter encore que Bio Suisse a nettement gagné en poids politique l'année passée.

Jakob Treichler (Bio Zug): J'aimerais savoir jusqu'à quel point les paysans bio ont profité de cette augmentation des ventes? Regina Fuhrer: Nous n'avons pas fait d'évaluation concrète de ce type. Les chiffres sont très différents d'une branche à l'autre: Nous avons de très bons prix pour les céréales, mais la situation est plus mauvaise pour le lait. Stefan Flückiger: la réalité est la suivante: les paysans ne reçoivent en moyenne que 20 centimes par franc dépensé par le consommateur. Nous prenons volontiers note de cette demande pour présenter la prochaine fois une évaluation de la situation vue sous cet angle.

Markus Lanfranchi (Bio Ticino): «Vous avez mentionné que la vente directe atteint une part de marché de 5,2 %. À quel point ce chiffre est-il exact, comment a-t-il été calculé, des chiffres détaillés sont-ils disponibles?» Jürg Schenkel, responsable du marketing: La vente directe est effectivement difficile à évaluer, et «nous faisons ici quelque chose que je pourrais nommer <évaluation qualifiée>: nous dépouillons des chiffres fournis par différents instituts d'études de marché en les combinant aux estimations du FiBL. Je serais personnellement content que les paysans nous fournissent directement des chiffres plus précis.»

#### **1.4 Adoption des comptes 2009 y. c. rapport de l'organe de révision et de la CG**

Alfons Cotti (Comité): Le Comité recommande d'adopter les comptes 2009. Les recettes ont très largement dépassé nos prévisions les plus optimistes: elles ont atteint Fr. 10'969'340.–, c.-à-d. Fr. 2'241'740.– (25,7 %) de plus que budgété. Les recettes des droits de licences ont augmenté de 41,6 % pour atteindre Fr. 6'657'156.– à cause de la croissance du marché et de l'augmentation du taux des droits de licences. Le total des dépenses atteint Fr. 9'205'439.–, soit 5,6 % de plus que le budget. Il en résulte un réjouissant surplus de recettes. Sur la base de l'importante augmentation des recettes, le Comité a décidé lors de sa séance du 8 septembre 2009 d'autoriser des dépenses supplémentaires (par rapport au budget) dans les secteurs suivants: relations publiques, communication marketing, assurance-qualité. Dans sa proposition du 2 mars 2010, le Comité propose aux délégués d'utiliser l'excédent de recettes de la manière suivante: Renforcement des organisations membres Fr. 450'000.–, Offensive Bio Fr. 300'000.–, Promotion des ventes pour le renforcement de la marque: Fr. 250'000.–, Campagne RP pour la promotion de l'image: Fr. 500'000.–, Amélioration de la qualité des prestations dans le domaine de l'agriculture: Fr. 100'000.–, Soutien de l'IFOAM: Fr. 100'000.–, les 63'900.– francs restants devant être utilisés pour augmenter le capital propre. Le Comité a ensuite proposé une précision le 6 avril 2010: le montant de Fr. 450'000.– doit être divisé en Fr. 380'000.– pour le renforcement des organisations membres et en Fr. 70'000.– pour les projets de sélection et de communication pour les semences. «On peut donc dire globalement qu'il fait bon être paysan bio puisque nous allons certainement progresser encore plus quand la crise sera définitivement passée», s'est réjoui Alfons Cotti.

Gottfried Rupprecht (réviseur, Moser Treuhand und Revision AG): «Nous avons vérifié les comptes annuels et les avons trouvés corrects. Vous avez reçu notre rapport. Nous pouvons vous recommander d'accepter ces comptes.»

Susanne Häfliger (GPK): «Vous avez reçu notre rapport sur la bonne marche de la réalisation du Concept directeur. Nous sommes toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et recevoir vos suggestions.»

Alfons Cotti (Comité): Encore une chose à propos de la stratégie d'investissement: «Nous trouvons important que notre argent soit placé de manière judicieuse et ne serve pas à soutenir des activités susceptibles de nous nuire. Voilà pourquoi nous ne laissons pas des «firmes à bonus» comme le CS ou UBS administrer notre argent. Conformément à la stratégie du Comité, des placements de 250'000 francs chacun ont été faits auprès de banques cantonales et Raiffeisen. Nous désirons maintenant placer 1 million sur cinq ans à 1 % auprès de la Banque alternative de Soleure. Nous avons en outre investi 400'000 francs sur cinq dans le projet Bio Schwand, mais nous reconnaissons que le risque est ici important. Nous avons par ailleurs besoin de 2 millions de réserve pour pouvoir nous dédire honorablement de tous nos engagements si nous devons nous dissoudre.»

Christoph Meili (Biofarm): Combien d'argent Bio Suisse verse-t-elle au FiBL pour la recherche? Regina Fuhrer: «Nous soutenons des projets du FiBL pour 400'000.– à 500'000 francs par année. Ce soutien comprend des projets qui concernent tous les types d'activités de notre branche.»

Regina Fuhrer: Trois motions sur l'utilisation de l'excédent de recettes ont été déposées. Elle prie les motionnaires de s'exprimer à ce sujet.

Claudia Lazzarini (Bio Grischun): «Nous avons déjà commencé à réfléchir aux projets régionaux après la dernière Assemblée des délégués. Nous sommes d'avis que s'il y a de l'argent il doit revenir dans les régions. Bio Suisse reste le toit et nous, dans les régions, nous vivons chacun dans notre chambre. Le Comité a repris nos demandes et leurs différents éléments, donc nous retirons notre motion.»

Claude Cattin (Bio-Jura): «Le FiBL a de bons projets de recherche dont nous profitons tous mais, malheureusement, différents projets ont dû ou doivent être stoppés par manque de financement. Voilà pourquoi nous demandons d'allouer Fr. 300'000.– de plus au FiBL. Cet argent devrait alimenter un fonds de réserve pour soutenir des projets du FiBL. Pour financer ce fonds, nous demandons d'enlever Fr. 50'000.– à la promotion des ventes pour le renforcement de la marque et Fr. 250'000.– à la campagne RP pour la promotion de l'image.»

Ruedi Vögele (Bio ZH-SH): «Nous exigeons un simple rabais de 10 % sur les cotisations 2010 des producteurs. Je vois d'ici les critiques se pointer et dire que les preneurs de licences vont aussi demander des rabais sur les droits de licences, mais nous sommes les propriétaires de cette organisation et nous aimerions avoir part au succès de la firme. Les Fr. 150'000.– que nous prévoyons seraient une petite contribution mais un geste important envers nous les producteurs Bourgeon.»

Ueli Künzle (Bergheimat): «Nous avons décidé de retirer notre motion (Fr. 963'900.– pour l'augmentation du capital propre) au bénéfice de celle de Bio-Jura.»

### **Discussion sur les comptes 2009**

Felix Lang (Bio Nordwestschweiz): «Même les droits de licences prélevés sur la filière de mise en valeur proviennent finalement de nous les producteurs puisque ce montant est de toute façon répercuté sur nous. Les recettes nous appartiennent, donc nous décidons nous-mêmes ce que nous voulons en faire. Les preneurs de licences n'ont aucun droit là-dessus.»

Hans-Ulrich Müller (Biogemüse AV-AG): «J'aimerais constater les points suivants au sujet des contributions versées à Bio Suisse. Nous commercialisons nos légumes via nos propres organisations. Dans ce système nous payons d'abord à Bio Suisse une contribution directe comme producteurs, puis notre Terraviva paye des droits de licences, puis c'est la Frilog et enfin la Coop – qui paie encore une fois un montant important de droits de licences. Les produits sont donc frappés plusieurs fois par ces droits. Voilà pourquoi l'AV-AG attend du Comité qu'il réfléchisse comment faire pour diminuer la charge qui pèse sur la filière de production, car nous voulons pouvoir vendre de bons produits à de bons prix.»

Marguerite Etter (responsable de la comptabilité): Les droits de licences fonctionnent selon le système de la taxe sur la valeur ajoutée, c.-à-d. que chaque niveau ne paie que pour la valeur ajoutée qu'il génère.

Regina Fuhrer: Hans-Ulrich Müller, est-ce que c'est une motion? Hans-Ulrich Müller: Ce n'est pas une motion mais une proposition. «Je veux signaler ainsi que les droits de licences suscitent des discussions chez les producteurs. Nous ne voulons pas développer un gros appareil à Bâle; ce que nous voulons, c'est mettre nos produits bio sur le marché à des prix attractifs.» Regina Fuhrer: «Nous avons pris note de ta proposition.»

Hansueli Dierauer (FiBL): «Nous soutenons la proposition de Bio-Jura. Il y a en effet au FiBL pour un million de francs de projets dont le financement n'est pas encore assuré.»

Margrit Renfer (Bärner Bio Bure): Les dépenses de la Fédération dépassent le budget de plus de 40 % dans certains secteurs. Comment cela est-il seulement possible? «Pourquoi se fatiguer à discuter du budget à l'AD pour se trouver ensuite devant de tels faits accomplis?» Regina Fuhrer: Le Comité a dû par le passé réagir rapidement à de mauvaises situations financières en diminuant les dépenses, et l'année passée il a dû réagir au moment où un excédent de recettes s'annonçait. Ne rien faire aurait aussi été irresponsable.» Il est cependant vrai que nous n'avons pas encore réglé la question de nos compétences financières. Nous devons donc définir les compétences et la marge de manœuvre du Comité par rapport au budget en cours.»

Thomas Michel (Bärner Bio Bure): «Aucune de ces motions ne me satisfait vraiment. Mon grand-père ne disait-il pas déjà que les périodes d'abondance ne laissent rien d'autre que des dettes? Or nous sommes en train de vouloir créer des structures qui nous seront un jour fatales parce que nous ne pourrions plus nous les permettre. Je m'abstiendrai donc lors du vote.» Regina Fuhrer: «Nous avons à Bâle des structu-

res raisonnables. Les tâches de notre secrétariat se sont multipliées – nous devons par exemple réellement avoir plus d'influence politique. Un mot au sujet des régions: Nous voulons vraiment renforcer les régions, mais c'est tout un processus et nous devons voir comment il se développe.»

Res Bärtschi (CLA): À propos des droits de licences qui viennent d'être critiqués: «Avez-vous l'impression que, si nous supprimions les droits de licences, les transformateurs et les commerçants reverseraient cet argent directement aux paysans? Très certainement pas.» À propos du développement de structures: «Quand je vois comment certaines stabulations laitières sont construites, je dis que ça ce sont des structures qui nous chargent à long terme. Si Bio Suisse ne reçoit plus d'argent, il ne lui restera plus qu'à louer ses bureaux et à dire à ses employés de chercher un autre job. Ne nous voilons pas la face à ce sujet.»

Roman Abt (CT Grandes cultures): La motion de Bio-Jura et de Bergheimat comprend-t-elle aussi les 70'000 francs pour les projets de sélection et de communication pour les semences? Thomas Schöni (Bio-Jura): «Notre motion ne précise pas quels projets du FiBL doivent être soutenus. Cela peut aussi être des nouveaux projets comme ceux pour les semences.»

Herbert Karch (Bioterra): «Je trouve la motion de Bio-Jura sympathique. Pourquoi la proposition du Comité ne contient-elle pas déjà un poste au bénéfice du FiBL?» Regina Fuhrer: «Nous collaborons déjà depuis longtemps avec le FiBL en tant qu'organisation sœur, et nous soutenons les projets du FiBL pour 400'000 à 500'000 francs par année. La proposition de Bio-Jura augmenterait donc encore fortement notre déjà importante contribution financière aux activités du FiBL.»

Christoph Meili (Biofarm): Encore un mot au sujet du point C, la promotion des ventes pour le renforcement de la marque. «Je ne trouve pas que ce montant devrait servir à faire de la promotion des ventes dans les médias agricoles comme cela a été dit.» Jürg Schenkel (responsable du marketing): «Il y a une confusion: le point C est prévu pour le renforcement de la marque, c.-à-d. pour nos projets de marketing que nous voulons renforcer pour augmenter la pression publicitaire du Bourgeon.»

Claudia Lazzarini (Bio Grischun): «Je souhaite plaider pour la motion du Comité, car l'excédent de recettes est réparti de manière correcte et équilibrée. Cela couvre en réalité toutes les demandes, même les moyens pour le FiBL sont compris dans ces chiffres. C'est un budget soigneusement équilibré.»

Regina Fuhrer: «Le Comité a aussi étudié la variante d'un rabais sur les cotisations des producteurs, mais nous avons en quelque sorte décidé de reverser ce rabais à l'agriculture biologique en tant que système. Et maintenant nous allons voter sur les comptes 2009.»

### **A) Vote pour l'adoption des comptes 2009**

? Qui accepte les comptes annuels 2009 avec un bénéfice de Fr. 1'763'900.– et en donne ainsi décharge au Comité? ☞ **{90 voix}**

? Qui refuse les comptes 2009? ☞ **{aucune voix contre}**

### **B) Départager les variantes pour l'utilisation de l'excédent de recettes**

#### **1) Motion de Bio Jura contre la motion de Bio ZH-SH:**

? Qui accepte la motion de Bio-Jura (Fr. 300'000.– pour le FiBL)? ☞ **{35 voix}**

? Qui accepte la motion de Bio ZH-SH (10 % de rabais sur les cotisations des producteurs)? ☞ **{29 voix}**

? Abstentions ☞ **{24 voix}**

#### **2) Motion gagnante (Bio-Jura) contre la motion du Comité:**

? Qui accepte la motion de Bio-Jura? ☞ **{24 voix}**

? Qui accepte la motion du Comité (avec la motion complémentaire du 6 avril 2010)? ☞ **{62 voix}**

? Abstentions ☞ **{6 voix}**

### **Vote final sur l'utilisation de l'excédent de recettes:**

- ? L'excédent de recettes doit-il être utilisé conformément à la motion du Comité du 6 avril 2010?  
☞ **{forte majorité}**
- ? L'excédent de recettes doit-il être entièrement affecté à l'augmentation du capital propre?  
☞ **{aucune voix}**

### **C) Vote sur la motion de la CG pour les budgets futurs**

- ? Le Comité doit-il présenter lors de la prochaine AD une proposition au sujet des crédits supplémentaires et de la délimitation des rôles dans ce domaine entre l'AD et le Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse la motion? ☞ **{aucune voix}**

⇒ **Les comptes 2009 sont acceptés et le Comité en reçoit décharge. L'excédent de recettes sera utilisé conformément à la motion du Comité du 6 avril 2010.**

## **2 Modifications des statuts et autres décisions**

### **2.1 Rémunération des Conférences des Présidents**

Le Comité souhaite accorder à partir de cette année aux présidents et aux secrétaires qui participent aux Conférences des présidents (CPrés) de Bio Suisse un dédommagement financier analogue à celui des délégués de l'AD. Le budget nécessaire a déjà été approuvé par l'AD de l'automne 2009, mais il faut encore modifier l'alinéa 3 de l'article 35 des statuts.

#### **Vote sur la rémunération des Conférences des Présidents** (majorité des deux tiers nécessaire)

- ? Qui accepte de modifier l'art. 35 des statuts comme le propose le Comité? ☞ **{89 voix}**
- ? Qui refuse de modifier les statuts? ☞ **{aucune voix contre}**
- ? Abstentions ☞ **{pas d'abstentions}**

⇒ **L'alinéa 3 de l'article 35 des statuts est supprimé.**

### **2.2 Confirmation de l'élection d'un membre de la CLI**

Christian Butscher (Comité): «Je suis très fier de pouvoir vous demander aujourd'hui de confirmer l'élection d'une femme à la CLI (Commission de labellisation des importations).» Marlene Heeb se présente brièvement.

#### **Vote**

- ? Qui confirme l'élection de Marlene Heeb par le Comité comme membre de la CLI pour le reste de la période d'exercice en cours, c.-à-d. jusqu'en 2012? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse cette élection et demande au Comité de soumettre en automne une autre proposition à l'AD? ☞ **{pas de voix contre}**
- ? Abstentions ☞ **{pas d'abstentions}**

⇒ **L'élection de Marlene Heeb comme membre de la CLI (Commission de labellisation des importations) est confirmée.**

## **3 Modifications du Cahier des charges**

### **3.1 Directives pour le commerce équitable en Suisse**

Christian Butscher (Comité): «Nous avons complété le Cahier des charges en 2006 avec des aspects sociaux. Le nouveau texte «Directives pour le commerce équitable en Suisse» présenté aujourd'hui au vote n'est pas une directive comme les autres puisqu'il ne définit pas exactement ce qu'il faut faire et ne pas faire, mais cette décision nous fera entrer dans un nouveau processus. Nous voulons impliquer concrète-

ment les quatre niveaux de la filière de valorisation. Le Code de conduite du Bourgeon doit être discuté par des plateformes de discussions institutionnalisées qui ne seront cependant pas «laissées à elles-mêmes» mais pourront s'adresser à une «Commission du commerce équitable». Nous aurons en permanence la possibilité d'accompagner ce processus et de voir dans quelque temps ce qu'il nous a apporté.»

Ueli Künzle (Bergheimat), dépose la motion suivante: Le nouveau chapitre du Cahier des charges doit être complété par un nouvel article 9.5.2: «*Bio Suisse rend chaque année des comptes sur l'état du développement du commerce équitable en Suisse. L'Assemblée des délégués décide tous les cinq ans de la suite des opérations.*», car les délégués doivent pouvoir reconsidérer toutes les quelques années si le projet doit continuer. Il faut en outre des indicateurs qui permettent de vérifier, par exemple à l'aune du prix du lait, si cette nouvelle directive sert à quelque chose.

Silvia Schneiter (Demeter) dépose une motion d'amendement: *Le Comité est chargé de réfléchir encore une fois soigneusement à la manière d'incorporer le chapitre 9 à la réglementation pour que ses contenus ne doivent pas être certifiés.* «Nous connaissons tous la situation des contrôles dans nos fermes. Leur but est de constater si les directives fixes sont respectées ou non. La présente directive ne règle pas en détail ce qui est équitable, et les contenus d'un Code de conduite ne sont pas certifiables. Je demande si ce chapitre sur le commerce équitable peut vraiment faire partie du Cahier des charges ou s'il ne risque pas plutôt de s'y retrouver paralysé?» Andreas Steinemann (Demeter) complète: «Notre but n'est pas d'empêcher l'introduction de relations commerciales équitables en Suisse, mais nous aimerions que le Cahier des charges conserve assez de place pour le développement des aspects sociaux.»

Max Eichenberger (CLTC): Les relations commerciales équitables doivent être ancrées dans le Cahier des charges parce qu'il faut pouvoir contraindre les partenaires commerciaux à les respecter.

Christian Butscher (Comité): «Je ne peux pas laisser passer tel quel l'argument que le commerce équitable en Suisse devrait automatiquement faire monter le prix du lait, car de nombreux autres aspects sont pris en compte.»

### **Vote**

#### **1) Motion d'amendement de Silvia Schneiter (Demeter)**

- ? Le Comité est chargé de réfléchir encore une fois soigneusement à la manière d'incorporer le chapitre 9 à la réglementation pour que ses contenus ne doivent pas être certifiés. ☞ **{7 voix}**
- ? Opposition: qui refuse la motion? ☞ **{forte majorité}**

#### **2) Modification du Cahier des charges**

- ? Qui accepte le chapitre 9 du Cahier des charges tel qu'il est formulé dans l'envoi préparatoire de l'AD? ☞ **{84 voix}**
- ? Opposition: Qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{pas de voix contre}**

#### **Motion de Bergheimat**

- ? Qui accepte la motion de Bergheimat (contrôle d'efficacité tous les 4 ans)? ☞ **{48 voix}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{18 voix contre}**
- ? Abstentions ☞ **{19 abstentions}**

⇒ **Les articles 9.1.1 à 9.5.2 (commerce équitable) sont introduits dans le Cahier des charges pour le 1.1.2011, le texte étant tel que formulé dans l'envoi préparatoire du 10.03.2010 plus la motion d'amendement d'Ueli Künzle (Bergheimat).**

## **3.2 L'assortiment Bourgeon**

---

Martin Riggenschach (Comité): Le Comité veut que la politique assortimentale du Bourgeon soit ancrée dans le Cahier des charges. Pour des raisons de transparence et de sécurité juridique, l'utilisation du Bourgeon doit être redéfinie dans le Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon doit comme toujours servir avant tout à distinguer des denrées alimentaires. Les entreprises agricoles Bourgeon sont toujours entièrement bio et peuvent donc depuis toujours utiliser le Bourgeon pour commercialiser tous leurs produits agricoles, maraîchers, horticoles ou piscicoles. Le Bourgeon Intrants permet quant à lui de dis-

tinguer des intrants pour l'horticulture et l'agriculture. Les cosmétiques, les médicaments naturels et les textiles devraient à l'avenir pouvoir utiliser le Bourgeon dit de déclaration, c.-à-d. que pour ces produits le Bourgeon ne peut être utilisé que dans la liste des ingrédients et sans les mots «Bio» et «Suisse». Le Bourgeon Intrants est conservé.

Lors de la dernière Conférence des Présidents, Bioterra et la CT Plantes ornementales ont fait remarquer que la motion du Comité (envoi du 10.3.2010) pouvait provoquer l'interdiction d'importer des plantes ornementales avec le Bourgeon. Dans le but de ne pas exclure ces produits, le Comité a ensuite retravaillé sa motion avec la CT Plantes ornementales et les Commissions de labellisation. Martin Riggenbach présente la motion d'amendement du 6.4.2010 (a été envoyée aux délégué-e-s par courriel): À l'art. 1.3.3, l'alinéa «**matières premières** importées provenant d'exploitations étrangères reconnues» a été remplacé par «**produits non transformés** importés provenant d'exploitations étrangères reconnues» (NdT: d'autres reformulations mineures ont été effectuées en français après avoir été présentées par écrit en détail aux délégués francophones). Ces modifications permettent de continuer de donner le Bourgeon à des fleurs coupées et à des plantes ornementales (actuellement, toutes les plantes ornementales bio de la Coop sont labellisées Bourgeon). Cela doit permettre à Bio Suisse de conserver son influence sur la quantité et la qualité des plantes ornementales biologiques importées, car le niveau de certification des importations aurait très vite fait de descendre au niveau du «Bio-UE» chez tous les partenaires commerciaux. Cela n'empêche pas que le Bourgeon doit rester avant tout un label pour les denrées alimentaires.

Ruedi Schüpbach (Association pour la culture biologique des plantes aromatiques): «Je suis content que le Bourgeon de déclaration puisse être utilisé pour les cosmétiques et les médicaments naturels. Cela me permettra de faire transformer mes propres plantes en cosmétiques. Très rares sont les fabricants de cosmétiques qui utilisent des plantes aromatiques suisses. Pourquoi ne les soutenons-nous pas en permettant au Bourgeon de déclaration d'utiliser le supplément Suisse?» Max Eichenberger (CLTC): Le pays d'origine peut toujours être déclaré. Le Cahier des charges définit comment les marques doivent se présenter. Pour le Bourgeon de déclaration, il faudrait d'abord définir une charte graphique.

Margrit Renfer (Bärner Bio Bure): Pourquoi y a-t-il du Biobotanic Energy Drink et du Bio Cola? De nombreux ingrédients sont importés! Il faudrait réexaminer tous ces produits, car ils nuisent à la crédibilité du Bourgeon. Regina Fuhrer: «Pour autant que je le sache, le Bio Energy Drink est un produit très apprécié.»

### **Vote sur l'article du Cahier des charges sur l'assortiment Bourgeon**

? Qui accepte d'introduire dans le Cahier des charges les nouveaux articles 1.3.3 à 1.3.6 et d'en modifier les articles 1.3.2 et 6.1.4 comme proposé? ☞ **{forte majorité}**

? Qui refuse ces modifications du Cahier des charges? ☞ **{pas de voix contre}**

? Abstentions ☞ **{pas d'abstentions}**

⇒ **Les nouveaux articles 1.3.3 à 1.3.6 (politique assortimentale) et les modifications des articles 1.3.2 et 6.1.4 sont promulgués pour le 1.1.2011 selon le texte de l'envoi préparatoire du 10.3.2010 et de la motion d'amendement du Comité du 6.4.2010.**

### **3.3 Stabulations entravées Bovins et Caprins**

---

Res Bärtschi (CLA): Il s'agit ici de suivre l'application de l'Ordonnance bio. Bio Suisse a réussi à obtenir que les stabulations entravées restent permises pour les bovins si elles sont combinées à la SRPA. L'UE interdit en principe les stabulations entravées sauf pour les petites exploitations, mais les États membres peuvent définir eux-mêmes la grandeur des petites exploitations, et la Suisse a adopté à ce sujet le niveau d'exigences le plus bas possible. Vu que l'UE est susceptible de renforcer ses exigences à tout moment, cela vaut la peine de se demander, en cas de nouvelle construction, si on ne veut quand même pas construire une stabulation libre. L'UE interdit les stabulations entravées pour les chèvres. La Suisse fait exception, mais les produits correspondants ne peuvent pas être exportés vers l'UE. La solution transitoire est maintenant valable en Suisse jusqu'en 2013, mais elle peut très bien être prolongée.

Christoph Meili (Biofarm): «Pourquoi «En accord avec l'organisme de certification», et comment pensez-vous pouvoir appliquer cela?» Res Bärtschi (CLA): Il n'y a aucune modification de sens et aucune procédure n'est prédéfinie. Cette notion d'accord avec l'organisme de certification a été gardée pour la forme.

### **Vote sur les stabulations entravées pour les bovins et les caprins**

- ? Qui accepte l'article 3.1.3 du Cahier des charges tel qu'il est formulé dans l'envoi préparatoire de l'AD? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{pas de voix contre}**
- ? Abstentions ☞ **{pas d'abstentions}**

⇒ **L'article 3.1.3 est modifié avec effet immédiat selon le texte de l'envoi préparatoire du 10.3.2010.**

## **3.4 Taxes incitatives**

---

Christian Butscher (Comité): Les achats de produits non bio comme les intrants, les fourrages, les semences etc. peuvent être frappés de taxes incitatives. Bio Suisse a l'habitude d'exiger des taxes incitatives et d'utiliser l'argent ainsi récolté par exemple pour diminuer le prix de l'alternative bio. Le Comité propose maintenant que la CLA reçoive la compétence de définir les taxes incitatives par voie de règlements. Les détails d'exécution doivent être définis dans le règlement des Commissions de labellisation.

Aschi Däpp (Bärner Bio Bure): «J'aimerais que l'on prenne la peine de différencier les achats de plants de pommes de terre selon le calibre au lieu de baser les taxes incitatives sur les tonnages bruts.» Res Bärtschi (CLA): Les problèmes doivent absolument être signalés aux Commissions de labellisation. Cette modification du Cahier des charges a aussi pour but de flexibiliser les procédures de modifications.

### **Vote**

- ? Qui accepte l'article 7.2.6 du Cahier des charges tel qu'il est formulé dans l'envoi préparatoire de l'AD? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{pas de voix contre}**
- ? Abstentions ☞ **{pas d'abstentions}**

⇒ **L'article 7.2.6 du Cahier des charges est modifié pour le 1.1.2011. selon le texte de l'envoi préparatoire du 10.3.2010.**

## **3.5 Alimentation des chevaux en pension**

---

Res Bärtschi (CLA): Bio Suisse est déjà intervenue pour que l'Ordonnance bio assouplisse ses directives pour l'alimentation des chevaux en pension car les propriétaires des chevaux ont souvent pour leur alimentation des exigences particulières que les nouvelles directives d'affouragement ne permettent plus de satisfaire. Voilà pourquoi le Comité et les Commissions de labellisation souhaitent conserver la règle des 90 % dans ce cas. Cela ne devrait pas poser de problème puisque les chevaux en pension n'entrent pas dans la filière des denrées alimentaires.

### **Vote**

- ? Qui accepte l'article 3.1.8 du Cahier des charges tel qu'il est formulé dans l'envoi préparatoire de l'AD? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{18 voix}**
- ? Abstentions ☞ **{1 abstention}**

⇒ **L'article 3.1.8 est modifié avec effet immédiat selon le texte de l'envoi préparatoire du 10.3.2010.**

## **3.6 Abrogation de l'interdiction de la poudre de lait dans l'alimentation animale**

---

Christian Butscher (Comité): L'interdiction de la poudre de lait dans l'alimentation animale existe depuis longtemps avec quelques exceptions comme p. ex. les agneaux triplés. Cette motion du Comité a pour

but de faire revenir les surplus saisonniers de lait bio dans le cycle bio. L'Ordonnance bio prévoit que tous les animaux des fermes bio devront bientôt recevoir une alimentation 100 % bio. Nous l'avons réussi pour les ruminants, mais nous avons encore un grand potentiel d'amélioration dans le domaine de l'alimentation des porcs et des volailles, pour lesquels de grandes quantités de protéines doivent être importées. Voilà pourquoi Bio Suisse favorise la culture des légumineuses à battre avec des contributions spéciales. Le marché du lait bio présente des surplus saisonniers qui provoquent le déclassement de quelque 15 millions de kilos de lait bio dont une partie finit dans les aliments fourragers conventionnels. L'interdiction de la poudre de lait dans l'alimentation animale ne provoque donc aucune économie d'énergie puisque la fabrication de la poudre de lait est simplement reportée sur le marché conventionnel, ce qui a pour effet secondaire de sortir de précieuses protéines brutes du cycle biologique. Cette décision permettrait de produire jusqu'à 750 tonnes de protéines brutes biologiques pour nos monogastriques. La fabrication d'un kilo de poudre de lait utilise 6 à 7 kilos de lait. Si la poudre de lait maigre coûte entre 5 et 6 Fr./kg, son utilisation dans l'engraissement des veaux ne sera pas rentable. Reste encore à déterminer si la poudre de lait convient vraiment pour les monogastriques.

Regina Fuhrer: «Deux motions ont été déposées pour ce point, une motion de renvoi de Bio Aargau et une motion de retrait de Bergheimat. Je donne la parole aux motionnaires.»

Stefan Schreiber (Bio Aargau): «Nous pensons que cela ne résoudra pas le problème des fluctuations saisonnières, et nous trouvons qu'il est trop tôt pour prendre une décision. La problématique du manque de protéines ne pourra pas être résolue sans problèmes grâce aux vaches laitières. Et se pose en outre la question de la provenance de l'énergie.»

Ueli Künzle (Bergheimat): Il est problématique de produire des surplus de lait avec des aliments fourragers importés.

Werner Ammann (CT Viande): «Nous ne votons pas sur la question de savoir si on peut déshydrater du lait bio ou non, car cela se fait déjà. Nous ne votons pas non plus sur la question de l'utilisation de cette poudre de lait dans l'alimentation animale: nous votons sur la question de son utilisation par les fermes bio. Des masses de protéine et de graisse du lait sortent actuellement du cycle bio, qui perd ainsi environ trois fois plus de protéines que l'agriculture biologique n'en produit sur les terres ouvertes bio. À propos de la motion de Bergheimat: Il serait certes mieux d'utiliser les surplus de lait sans les déshydrater, mais cela n'est malheureusement pas possible. Il y a en ce moment trop de lait parce que, surtout en zone de montagne, les vaches vèlent en hiver et au printemps avant l'estivage. À propos de la motion de Bio Aargau: Nous devons améliorer la teneur en énergie de la ration des veaux d'engraissement pendant la phase finale, et cela pourrait être fait avec de la poudre de petit-lait. Il s'agit réellement de l'abrogation fondamentale de cette interdiction. Les Commissions de labellisation devront ensuite édicter les règlements adéquats pour chaque genre animal.

Markus Schöni (Bio-Jura): «Ce sera toujours mieux de donner de la poudre de lait aux poules que de défricher pour elles la forêt pluviale brésilienne.»

Regina Fuhrer: «Nous avons un énorme problème de protéines fourragères, et il est vrai que nos poules mangent du soja bio du Brésil. Bio Suisse interdit cependant le défrichage des forêts primaires pour cultiver des aliments fourragers Bourgeon.»

Markus Lanfranchi (Bio Ticino): «Nourrir les poules avec du lait! Ne risque-t-on pas d'avoir plus tard des problèmes? Rappelez-vous de l'ESB. Sans compter qu'une grande partie des surplus de lait vient de vaches nourries avec des aliments fourragers importés. Je serais pour la poudre de petit-lait comme source de protéines, mais il sera difficile d'expliquer aux consommateurs que l'alimentation des poules pondeuses contient de la poudre de lait bio.»

Regina Fuhrer: «Nous avons en Suisse un problème de production fourragère, mais nous avons une des plus sévères restrictions des aliments concentrés – nous ne devrions pas nous faire plus mauvais que ce que nous sommes.»

Christian Butscher (Comité): «Nous ne pourrions pas supprimer le problème des surplus saisonniers mais, selon la CT Lait, les surplus de lait bio ont été divisés par deux en trois ans.»

Jakob Treichler (BioZug): «Je suis producteur d'œufs. La protéine de la poudre de lait serait environ 4 fois plus chère que celle du soja, donc elle n'entre pas en ligne de compte pour les poules. Mais il y a sûrement des alternatives.»

Kathy Hänni (Bioterra): «Le titre de ce point est effrayant. L'engraissement des veaux avec de la poudre de lait ne devrait pas devenir une chose normale, les clientes n'aimeraient pas ça. Nous devons bien réfléchir comment nous voulons utiliser la poudre de lait. Et n'oublions pas de continuer notre développement: ne serait-ce pas une bonne idée de faire un beurre bio moins cher comme beurre de cuisine?»

Regina Fuhrer: «Je suis impressionnée: Bio Suisse est certainement la seule organisation agricole à débattre âprement de l'abrogation d'une interdiction!»

Markus Hanselmann (Bio Grischun): «J'engraisse des veaux, et il serait judicieux de pouvoir améliorer leur alimentation à la fin de l'engraissement avec de la poudre de lait. Et les boulangeries par exemple ont aussi besoin de poudre de lait.»

Hans-Georg Kessler (PM Viande): «J'aimerais parler de l'aspect de la qualité. Nous mettons sur le marché 4500 veaux bio et 6300 Naturabeef bio par année, mais nous avons un problème de qualité: près de la moitié des veaux ont un état d'engraissement insuffisant qui provient d'un côté de la génétique mais aussi de l'alimentation. La qualité ne satisfait pas les consommateurs. Nous avons absolument besoin d'un meilleur approvisionnement en énergie sur la fin de l'engraissement. J'aimerais donc vous encourager à accepter ce principe. Si nous renvoyons cette décision à plus tard, nous courons le risque de ne pas trouver d'alternatives quand l'alimentation des porcs et des volailles devra être 100 % bio.

Res Bärtschi (CLA): «À propos de la déclaration de Stefan Schreiber, j'aimerais préciser que l'idée de l'abrogation de cette interdiction n'est pas venue tout à coup, mais que c'est une question récurrente. Il est clair qu'il faudra rédiger un règlement, et chaque organisation aura le droit de faire recours. Nous pensons que, dans la situation actuelle, il est opportun d'envisager la situation de manière différenciée.»

Regina Fuhrer: «Le principe qui veut que les jeunes mammifères soient nourris en priorité avec le lait de la mère resterait inchangé. Il figure d'ailleurs aussi dans l'Ordonnance bio.

Hermann Bischof (Bio-Ring Appenzellerland): «Doit-on vraiment faire en bio tout ce qui se fait en conventionnel? Je préférerais qu'on abandonne ce point. Et si on doit vraiment autoriser la poudre de lait pour que ça joue, on devrait réexaminer soigneusement si on ne pourrait pas modifier le processus.»

Rosmarie Blaser (VOB): «Moi, c'est le principe qui me préoccupe. Il y a des années nous avons dit pour les jus de fruits qu'il ne fallait pas rediluer des concentrés, or c'est ce qu'on veut faire avec la poudre de lait.»

Stefan Schreiber (Bio Aargau): «Nous ne devons pas chercher uniquement du côté de l'affouragement mais aussi de celui de la génétique. Les porcs et les poules en retireraient certainement quelque chose.»

Armin Capaul (Bärner Bio Bure): «Si nous avons plus de vaches à fourrages grossiers, qui donnent moins de lait, nous aurions premièrement un meilleur prix et deuxièmement pas de surplus – donc pas de poudre de lait.»

## **Vote**

### **1) Motion de renvoi de Bio Aargau**

? Qui accepte la motion de renvoi de Bio Aargau? ☞ **{14 voix}**

? Opposition: Qui refuse la motion de renvoi ☞ **{67 voix contre}**

## 2) Vote sur la modification du Cahier des charges

? Qui accepte les modifications des articles 3.1.8, 3.2.3 et 3.3.4 du Cahier des charges ainsi que des règlements «Ovins» et «Caprins» telles qu'elles sont formulées dans l'envoi préparatoire de l'AD? ☞

**{63 voix}**

? Qui refuse ces modifications de la réglementation? ☞ **{18 voix contre}**

? Abstentions ☞ **{6 abstentions}**

⇒ **Les articles 3.1.8, 3.2.3 et 3.3.4 du Cahier des charges ainsi que les règlements «Ovins» et «Caprins» sont modifiés conformément à l'envoi préparatoire du 10.3.2010 (l'interdiction de la poudre de lait dans l'alimentation animale est abrogée).**

## 3.7 Interventions zootechniques sur les porcs

---

Res Bärtschi (CLA): Il s'agit de reprendre les modifications de l'Ordonnance bio, c.-à-d. d'autoriser les essais pratiques dans le domaine de la vaccination contre l'odeur de verrat. Il n'a pas encore été déterminé comment les essais pratiques se dérouleront. Vu que la castration sans anesthésie des porcelets n'est plus autorisée, il ne sert plus à rien de légiférer sur l'âge auquel les porcelets peuvent être castrés. Il serait en outre oiseux d'avoir une discussion sur les boucles nasales des porcs, car cela fait de toute façon déjà partie de l'Ordonnance sur la protection des animaux.

Regina Fuhrer: Bio Aargau et Bergheimat ont chacune déposé une motion sur l'immunocastration.

Dietler Scheibler (Bio Aargau): «Pourquoi voulons-nous utiliser des hormones pour supprimer l'odeur de verrat? L'immunocastration étant une intervention artificielle dans l'équilibre hormonal des animaux, nous la refusons par principe. Nous proposons de ne pas accepter cette proposition pour des raisons d'image.»

Ueli Küenzle (Bergheimat): «Nous refusons nous aussi l'immunocastration. Nous souhaitons en outre interdire aussi l'écornage d'animaux adultes sous narcose par le vétérinaire. Cela n'est pas une question de sécurité mais de gestion des troupeaux et de construction des stabulations.»

Res Bärtschi (CLA): «L'écornage est une vaste question. L'interdire seulement pour les animaux adultes n'est pas une solution suffisante. Nous devrions approfondir cette discussion à un autre moment.»

Hans Georg Kessler (PM Viande): La discussion sur l'immunocastration est une discussion académique puisque la castration sous anesthésie s'est imposée. Le producteur devra cependant bien finir par passer à la caisse, et cela fera redémarrer la discussion. Le Comité discute depuis longtemps de l'immunocastration, et il a toujours été très critique à son égard. Le but de Bio Suisse reste l'engraissement des verrats, mais l'immunocastration est réellement une meilleure étape intermédiaire que l'achat d'onéreux appareils à narcose.

Markus Lanfranchi (Bio Ticino): «Mais quels signes donne-t-on aujourd'hui? Donner de la poudre de lait aux veaux, écorner les animaux adultes, immunocaster les verrats! Sur quels points serons-nous donc encore meilleurs que la PI?»

Werner Ammann (CT Viande): «Je suis moi-même engraisseur de porcs, et j'ai acheté un appareil à narcose: les porcelets crient 60 % de moins, l'opération dure environ six fois plus longtemps et les porcelets saignent 200 % de plus. Les grands distributeurs sont très clairs: les mâles doivent être castrés. La probabilité que la viande ait l'odeur de verrat est de zéro avec la castration, d'environ 1 % avec l'immunocastration et de 5 à 10 % quand on engraisse des verrats. L'immunocastration reviendra forcément sur le tapis parce que la protection des animaux pense interdire les appareils à narcose à partir de 2015. Je trouve personnellement qu'il est positif de participer aux essais.»

Ruedi Vögele (Bio Zürich und Schaffhausen): Le consommateur ne veut que de la viande de castrats et de femelles. L'immunocastration ne doit pas être confondue avec un traitement hormonal, et la castration sous narcose est une intervention bien plus importante dans l'équilibre hormonal.

## Vote

### Départager la motion de Bio Aargau et celle de Bergheimat

- ? Motion de Bio Aargau ☞ {61 voix}
- ? Motion de Bergheimat ☞ {3 voix}
- ? Abstentions ☞ {5 abstentions}

### Départager la motion de Bio Aargau (qui a gagné le vote précédent) et celle du Comité

- ? Motion de Bio Aargau (pas d'essais pratiques sur la vaccination contre l'odeur de verrat)? ☞ {43 voix}
- ? Motion du Comité (autoriser les essais pratiques pour la vaccination contre l'odeur de verrat) ☞ {35 voix}
- ? Abstentions ☞ {5 abstentions}

### Vote final pour l'article 3.1.12 du Cahier des charges

- ? Qui accepte l'article 3.1.12 du Cahier des charges tel qu'il est formulé dans l'envoi préparatoire de l'AD mais avec la modification de Bio Aargau du 1.4.2010? ☞ {69 voix}
- ? Opposition: Qui refuse la modification du Cahier des charges? ☞ {6 voix contre}
- ? Abstentions ☞ {2 abstentions}

⇒ **L'article 3.1.12 du Cahier des charges est modifié de la manière suivante**  
(Modifications resp. soulignées et biffées):

Interventions zootechniques

3.1.12 [1<sup>er</sup> paragraphe inchangé]

Les opérations suivantes sont admissibles dans des cas fondés:

- l'écornage d'animaux adultes pour des raisons de sécurité, pour autant qu'il soit effectué par un vétérinaire selon les règles de l'art, sous anesthésie et en dehors des mois de mai, de juin, de juillet et d'août;
- la pose d'anneaux nasaux pour les porcs qui sont estivés et qui peuvent tous les jours accéder librement au pâturage.

Pour certains animaux, les interventions suivantes sont autorisées:

- couper les queues des agneaux s'il est impossible d'éviter les diarrhées alimentaires (alpage) et si la tonte de la queue ne suffit pas;
- l'écornage sous anesthésie de jeunes animaux, pour autant qu'il s'impose pour des raisons de sécurité;
- la castration pour assurer la qualité des produits. Cette intervention ne peut se faire que jusqu'au 14<sup>e</sup> jour chez les porcs.

Les essais pratiques dans le domaine de la vaccination contre l'odeur de verrat sont interdits dans les fermes Bio Suisse.

## 4 Informations

### 4.1 Accord de libre-échange agricole

Regina Fuhrer: En novembre, l'AD avait décidé de ne pas entrer en matière sur les motions des organisations membres au sujet de l'accord de libre-échange. Un tel refus d'entrer en matière est forcément frustrant pour les motionnaires. À propos de cette dernière AD, je tiens à préciser que je n'ai personnellement exercé aucune influence sur cette motion de non entrée en matière déposée par les Bärner Bio Bure, or c'est malheureusement ce qu'on a prétendu. Ce sont les délégués des Bärner Bio Bure qui en ont eu l'idée.

Martin Bossard (responsable de la politique) montre que Bio Suisse, conformément au vœu des délégués, participe activement aux processus politiques, p. ex. avec sa position du «oui mais», et il explique quels sont les autres buts visés par Bio Suisse. Les transparents de sa présentation seront disponibles sur notre extranet.

Felix Lang (Bio Nordwestschweiz): «Je suis frappé par le fait que la CISA ne publie jamais aucun chiffre sur le libre-échange et que, lorsque ses opposants en apportent, ils sont automatiquement disqualifiés comme non scientifiques. L'autre question est la discussion sur le projet Swissness. Bio Suisse en fait-elle vraiment assez, puisqu'elle ne réussit pas à convaincre les partenaires de la discussion d'accepter la clause des 80 %?»

Paul Urech (Bio Grischun): Nous sommes encore à des lieues de «La Suisse, Pays Bio». Bio Grischun perd des membres, surtout parce que les producteurs de viande ne trouvent pas de débouchés. La viande Bio se vend avec tous les labels possibles sauf le Bourgeon. Bio Grischun exige pour l'AD de l'automne une prise de position claire et écrite du Comité au sujet de la stratégie de Bio Suisse pour la viande bio labellisée Bourgeon. Les questions concrètes de Bio Grischun sont:

- Quelles sont les mesures prévues par Bio Suisse? Quelque chose doit se passer sur le marché de la viande!
- Y a-t-il déjà des actions concrètes en cours à ce sujet?
- Quels sont les stratégies, les mesures, les critères, la mise en œuvre?

Regina Fuhrer: «Je sais bien que la viande est et reste un de nos gros soucis. Nous prenons note des questions.»

### 4.2 Recherche alternative et homologations d'intrants (feu bactérien)

Regina Fuhrer: Les deux motions suivantes ont été acceptées lors de l'AD de l'automne 2009:

1. *Bio Suisse accorde en 2010 Fr. 20'000.– aux recherches du FiBL sur la lutte contre le feu bactérien si le financement accordé par l'OFAG n'est pas satisfaisant.* Le projet est en cours et les annonces d'essais parviennent continuellement au FiBL. Financement: Malgré tous nos efforts, la Confédération n'a libéré aucun fonds. Le canton de Thurgovie a promis Fr. 10'000.– et Bio Suisse injectera comme promis Fr. 20'000.–. Le budget total se monte à Fr. 90'000.–, et les frais non couverts seront assumés par le FiBL. Les chefs d'exploitation assument eux-mêmes la mise en place des essais.
2. *Poste au budget pour la recherche alternative* – Le Comité veut budgéter chaque année Fr. 20'000.– pour la recherche alternative. Les propositions seront étudiées selon les critères définis par la CLA pour l'agriculture et par la CLTC pour la transformation.

Christoph Meili (Biofarm): «Je suis d'accord pour le feu bactérien, mais pour la deuxième motion nous sommes encore loin de ce que je voulais. Il faudrait éventuellement injecter encore davantage d'argent. Je souhaitais que nous obtenions des informations plus précises sur la manière dont Bio Suisse attribue des mandats de recherche au FiBL, et il serait aussi important de savoir comment les idées sont rassemblées.» Regina Fuhrer: «Nous allons certainement réexaminer tout ça dans le cadre de l'élaboration du budget.»

### 4.3 Conférence de Paul Walti: Le potentiel de développement du Bourgeon dans le commerce biologique spécialisé

---

Paul Walti, de Bio Partner Schweiz AG, présente ce distributeur de produits bio. Bio Partner Schweiz, qui est née en octobre 2007 de la fusion de Via Verde, de Vanadis et d'Eichberg, s'engage principalement pour le commerce spécialisé (deux tiers de son chiffre d'affaires de 91,5 mio Fr.). Les produits Bourgeon représentent environ 20 % de l'assortiment. Le Bourgeon regagne en importance pour le commerce spécialisé, et il est très important pour Bio Partner Schweiz AG.

Aschi Daepf (Bärner Bio Bure): Le chiffre d'affaires des magasins bio est-il en régression dans les villes?  
Paul Walti: «Les chiffres d'affaires sont restés à peu près les mêmes, mais nous ne connaissons que les chiffres d'affaires engendrés par les produits de Bio Partner Schweiz AG.»

Kathy Hänni (Bioterra): Pourquoi Bio Partner Schweiz AG a-t-il créé son propre label, «Echt Bio»?  
Paul Walti: «Le commerce biologique spécialisé et tous ses acteurs ont besoin d'une langue unique pour tous ce nous faisons, donc nous identifions tous nos produits avec le label «Echt Bio». Nous ne pouvons pas couvrir tous les besoins du commerce spécialisé en n'ayant que le Bourgeon.»

### 4.4 Divers

---

Maya Probst Helfenstein (Bio Luzern): «Bio Luzern ressent une gêne à propos du Bœuf de Pâturage Bio (Bio-Weidebeef), alors nous avons trouvé important de le faire savoir par une prise de position.» Maya Probst Helfenstein lit donc cette prise de position (sur la biodiversité, le Bœuf de Pâturage Bio et le système de points de TerraSuisse).

Regina Fuhrer: «Nous reparlerons de la biodiversité lors de l'AD de l'automne 2010.»

Stefan Flückiger: Ce concept a été présenté en novembre à Bio Suisse. La Migros avait au départ lancé ce projet en Suisse orientale avec l'aide de l'IG Bioweidebeef (NdT: groupe d'intérêt pour le Bœuf de Pâturage Bio). Au vu du succès remporté, la Migros a décidé de généraliser le concept à toute la Suisse. Les points centraux sont la traçabilité, la planification des quantités (actuellement effectuée par IP-Suisse), la certification et la biodiversité. En relation avec la biodiversité, le FiBL a développé le projet «Les paysans marquent des points, la nature gagne en diversité» qui sera contrôlé jusqu'à fin 2010 sur la base d'une autodéclaration avant de faire partie intégrante du contrôle à partir de l'année prochaine. La biodiversité est le seul point sur lequel les producteurs Bourgeon ne correspondent pas automatiquement au niveau d'IP-Suisse. On pourra évaluer la pertinence de ce projet pilote après 1 ou 2 ans. «Nous observerons cette année le développement de ce projet, et nous vous informerons au fur et à mesure. Par ailleurs, la Migros veut donner la préférence au Bœuf de Pâturage Bio par rapport aux bêtes Pl», informe encore Stefan Flückiger.

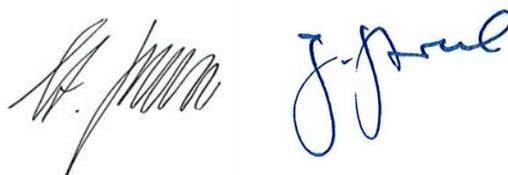
Regina Fuhrer annonce qu'elle se retirera de la présidence en avril 2011: «10 ans, c'est une bonne période.» Elle se réjouit de sa dernière année de présidence, au cours de laquelle elle continuera de s'engager à fond. Le processus d'élection va être défini et publié prochainement.

---

Bâle, le 10 juin 2010



Regina Fuhrer  
Présidente de Bio Suisse



Stephan Jaun et Gabriela Straub  
Rédacteurs du procès-verbal